

COUPE MIRAGE – TROPHÉE MIRAGE

Yacht-Club de Pointe-Claire

14 août 2022

Montréal, Québec

Avis de Course (AC)

1. RÈGLES

- 1.1. Les séries sont régies par les Règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile 2021-2024*.
- 1.2. En cas de conflit, le texte anglais prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1. Les instructions de course seront disponibles au plus tard à 17h le 11 août 2022, sur le tableau d'affichage officiel.

3. COMMUNICATION

- 3.1. Le tableau d'affichage officiel se trouve à partir du site www.pcyq.gc.ca/fr/tableau-affichage-officiel/
- 3.2. Le comité de course utilisera la voie 77 sur VHF pour toute communication de courtoisie.
- 3.3. [DP] À partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1. L'événement est ouvert à tous les bateaux avec handicap ARVSL/SLVYRA valide ou dériveurs avec handicap *Portsmouth Yardstick* valide.
- 4.2. Divisions :
 - 4.2.1. Coupe Mirage : Tout bateau avec un handicap ARVSL/SLVYRA valide.
 - 4.2.2. Trophée Mirage : Tout dériveur avec un handicap *Portsmouth Yardstick* valide.
- 4.3. Les bateaux enregistrés dans une division sans spinnaker (voile blanche) doivent avoir un drapeau blanc apposé sur leur pataras.
- 4.4. Les bateaux éligibles doivent s'inscrire en remplissant le [formulaire d'inscription](#) qui se trouve sur le tableau d'affichage officiel de GNS.
- 4.5. L'autorité organisatrice a établi un nombre minimum de bateaux inscrits afin de tenir la régates. Le minimum de bateaux inscrit doit être de 5. Pour une division donnée, si le nombre de bateaux inscrits est inférieur à 5 à 17h le 11 août 2022, la régates pour cette division sera annulée.

5. PROGRAMME

- 5.1. Deux courses sont planifiées. Le signal d'attention de la première course est prévu pour 11h00.

6. AIRE DE COURSE

- 6.1. L'aire de départ sera à proximité de la bouée SLVYRA #32.
- 6.2. 2 courses sont planifiées. Une course courte, et une course longue.
- 6.3. Les parcours seront indiqués dans les instructions de course. Les bouées de la SLVYRA seront utilisées.
- 6.4. Il y aura un seul départ pour chacune des divisions.

7. CLASSEMENT

- 7.1. Each division will be scored separately.
- 7.2. One completed race is required to constitute a series.
- 7.3. A boat's series score will be the total of her race scores, this changes rule A2.1.

8. PRIX

- 8.1. La Coupe Mirage sera attribuée au bateau classé en première place en utilisant les handicaps temps sur temps de la SLVYRA ;
- 8.2. Le Trophée Mirage sera attribué au bateau classé en première place en utilisant les handicaps *Portsmouth Yardstick* ;

9. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

- 9.1. Selon la règle 3 DÉCISION DE COURIR des *Règles de Course à la Voile 2021-2024*: 'La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.' Ainsi, en participant à cet événement, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et un lac agité, des changements soudains de conditions météorologiques, une défaillance de l'équipement, des erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, une perte d'équilibre sur une plate-forme instable et de la fatigue entraînant un risque accru de blessures. Le risque de blessure permanente et catastrophique ou de décès par noyade, traumatisme, hypothermie ou autres causes est inhérent au sport de la voile.

10. ASSURANCE

- 10.1. Chaque bateau participant doit être assuré par une assurance responsabilité civile valide avec une couverture minimale de 1 000 000 \$ CAD par incident ou l'équivalent.